COMMUNE DE SEPTEUIL

L'an deux mille vingt-trois, le 29 décembre à 17h30, le Conseil Municipal de Septeuil, légalement convoqué, s'est assemblé au foyer rural de Septeuil, sous la présidence de Madame Valérie TETART SALMON, 1ère Maire Adjointe.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 Date d'envoi de la Convocation : 22 décembre 2023
Nombre de présents : 14 Date de l'affichage : 22 décembre 2023
Nombre de votants : 16

Sont présents : TETART SALMON Valérie, RIVIERE Julien, GUILBAUD Pascale, TUALLE Damien, ROUSSEAU Franck, NICOLAS Cendrine, TENESI Yannick, CIBOIRE Corinne, LUCHIER Bérénice, ROUSSELOT Michel, POTTIER Laëtitia, CHIDLOVSKY Bruno, TACHON Marie-Anne, OZILOU Philippe.

Ont donné pouvoir :
RIVIERE Dominique à RIVIERE Julien,
DUJARDIN Didier à GUILBAUD Pascale,

Excusés :
MULLEMAN Ingrid, DEMOERSMAN Sophie et GILARDEAU Emmanuelle.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal : Pascale GUILBAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.
Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Ces formalités remplies,

La séance est ouverte à 17h31.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est adopté avec 15 VOIX POUR et UNE VOIX CONTRE (M. Philippe OZILOU). Le registre est signé.

DECISIONS DU MAIRE : Pas de décision à présenter.

2023-48 1-1 ATTRIBUTION MARCHE EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE CONTAMINE – PARCELLE AH 869

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents et représentés,

le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer le marché relatif l'extension du réseau d'assainissement collectif, en séparatif, rue Contamine à Septeuil, à la société VERLEYEN TERRASSEMENT, demeurant 3 ROUTE DE CHAMPENARD - ZA LE BUISSON - 27600 ST AUBIN SUR GAILLON, pour les montants suivants :

- Pour un forfait sur l'eau pluviale de 30 467,46 HT (soit 36 560,95TTC)
- Pour un forfait sur les eaux usées de 51 514,79 HT (soit 61 817,75 TTC)

Soit une prestation globale de 81 982,25 € HT (soit 98 378,70 € TTC)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes.

DIT que la dépense du devis sur l'eau pluviale, est prévue en section d'investissement, opération 10001, du budget M57 « communal » pour 2024.

DIT que la dépense du devis sur les eaux usées, est prévue en section d'investissement, opération 10007, du budget M49 « eau et assainissement » pour 2024.

CHARGE le Maire de l'exécution et de la publication de cette délibération.

La séance a été levée à 17h41.

Septeuil, le 02 janvier 2024
1ère Maire Adjointe, Valérie TETART SALMON

MAIRIE DE SEPTEUIL 78790 (Yvelines)